

# DIRECTIVE COMMUNALE DU CENTRE DE TRI DE GOUMOËNS



2023-2026

[www.desa-sa.ch](http://www.desa-sa.ch)

## Horaires

Mardi	13h30 – 16h00
Jeudi	17h00 – 18h30
Samedi	09h00 – 11h45

## Collecte des ordures ménagères

Goumoëns-la-Ville	Collecte porte à porte
Eclagnens	Conteneurs enterrés (village)
Goumoëns-le-Jux	Conteneurs (village)

Le ramassage des ordures  
a lieu le mercredi matin dès 7h00

## Contact :

Téléphone de la voirie	021.886.15.24
Téléphone surveillant	021.886.15.44
Téléphone de DESA SA	021.310.03.28



Chemin de Pré de Cure  
1376 Goumoëns-la-Ville

## Matières reprises gratuitement (pour les habitants de Goumoëns hors professionnels)



Papier / carton  
Papier  
Carton



Broyage  
Bois impropre  
Encombrants



Métaux  
Ferraille (fer léger)  
Alu ménager  
Canettes en aluminium  
Boîtes fer blanc  
Capsules Nespresso (alu)  
Bouchons métalliques  
Cuivre



Electroménagers  
Matériel informatique  
Electronique de loisirs  
Petits électroménagers  
Gros électroménagers  
Fils isolés



Synthétiques  
Plastiques durs (hors OM)  
Flaconnages / films, housses  
Polystyrène expansé n°6, blanc  
Bouchons en plastique / liège  
Bouteilles en PET / PE lait  
Cassettes vidéo / DVD CD  
Huiles minérales / végétales  
Tetrabriques (berlingots de jus)  
Cartouches / toner



Déchets spéciaux  
Aérosols (spray)  
Peintures (eau et solvants)  
Piles et accumulateurs  
Batteries  
Toxiques  
Tubes Néon / ampoules  
Médicaments  
Radiographies  
Huiles minérales / végétales



Récupérables  
Vieux pain / jouets / bougies  
Habits / chaussures



Verres  
Verre vert  
Verre blanc  
Verre brun



Inertes  
Terre cuite\* / plâtre  
Béton / mortier\*

## Informations utiles

Les déchets ménagers courants sont acceptés sans taxe ou facturation (hors matières \*). Ne font pas partie des déchets ménagers courants et sont soumis à une taxe ou facturation les déchets issus de :

- Travaux de démolition
- Travaux de rénovation
- Déménagements complets
- Chantiers, quels qu'ils soient

Les tarifs peuvent être demandés à DESA SA au 021 310 03 28 ou sur [www.desa-sa.ch](http://www.desa-sa.ch)

Merci d'avertir en cas de grandes quantités.

Les professionnels et jardiniers sont interdits les samedis pour des raisons de commodité.

Matières payantes : Pneus CHF 5.-/pce et roues jantées CHF 20.-/pce. Pneus agricoles et bonbonnes de gaz (sur demande)



## Ordures ménagères

Les ramassages ont lieu tous les mercredis matins. Lorsque cette tournée officielle coïncide avec un jour férié, le ramassage aura lieu soit la veille soit le lendemain dès 07h00, selon les jours fériés.

Les ordures ménagères seront conditionnées dans les sacs plastiques officiels fermés et déposés dans un container ou sur la voie publique.

Tous les déchets recyclables indiqués sur la liste «Matières reprises gratuitement» ne doivent pas être mis avec les ordures ménagères.



## Compost

Les branches de taille annuelle, les matériaux terreux et pierreux sains peuvent être amenés à la décharge En Vuadaz. Le surveillant n'étant pas sur place, merci de prendre préalablement contact avec la Voirie pour la remise de la clé, au 021 886 15 24.

En revanche, le gazon peut être amené en tout temps ; la benne est située en bordure du chemin. Toutefois, nous prions les usagers de bien vouloir respecter les dimanches et jours fériés.

Dans la mesure du possible, les déchets compostables (aliments crus uniquement) sont traités par les particuliers. Ceux qui ne disposent pas d'un endroit pour le faire, peuvent amener leurs déchets compostables au lieu de collecte au centre de tri ou à la décharge En Vuadaz.

⚠ Sacs compostables uniquement.

## Foire aux questions

Je souhaite arracher ma haie, est-ce que je peux l'amener à la décharge En Vuadaz ?

Non, dans ce cas vous devez la faire évacuer à vos frais dans une compostière de la région.

Pourquoi doit-on éviter de mettre les sacs «Cabas» dans le carton et le papier ?

La matière dont sont constitués ces sacs est fortement encollée pour résister à l'humidité. Pour être recyclée, elle doit être débarrassée de cette colle, ce qui est très difficile. En outre, il est pratiquement impossible de blanchir ces sacs colorés, car la couleur fait partie intégrante de la composition du papier.

Pourquoi ne pouvons-nous pas trier les gobelets de yaourt, ils sont pourtant recyclables ?

Les gobelets en PE sont recyclables, oui. Cependant il est nécessaire qu'ils soient propres et sans contour en carton. Un travail considérable pour les utilisateurs ainsi que pour le gardien de la déchetterie.

Quels plastiques doivent aller dans la benne à compaction de la déchetterie ?

En théorie, uniquement les plastiques durs tels que des chaises de jardin, des tables, seaux et autres gros plastiques. Il est aussi possible de sortir les flacons tels que des bouteilles de shampooing, d'huiles et vinaigre.



### Évacuation à domicile

#### Ramassage à domicile sur rendez-vous

Forfait camionnette :	50.- CHF
Forfait camion :	80.- CHF
Chargement :	70.- CHF / h / p.p. (15 minutes min.)
Déchargement :	Gratuit (si 1 surplus)
Plus-value pour tri :	70.- CHF / h / p.p.

(Certaines matières peuvent être soumises à des taxes de reprises)



### Location de bennes

Plus-value pour les matières autres que le compost

Transport et location:

Benne de 1 m <sup>3</sup> :	150.- CHF
Benne de 5 m <sup>3</sup> :	275.- CHF
Plus de 5 m <sup>3</sup> :	Sur demande

Posée le vendredi et reprise le lundi suivant



DESA SA  
Tél. 021 310 03 28  
[www.desa-sa.ch](http://www.desa-sa.ch)  
[info@desa-sa.ch](mailto:info@desa-sa.ch)